

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Avis relatif à la tarification du revêtement de protection pour prothèse tibiale AQUALEG visé à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

NOR : SSAS2137817V

a) En application d'une part, de l'avenant à la convention entre le comité économique des produits de santé et la société AQUALEG SAS et, d'autre part, par décision du comité économique des produits de santé, en l'absence de convention entre le comité économique des produits de santé et l'Union française des orthoprothésistes (UFOP), les nouveaux tarifs et prix limite de vente (PLV) au public en euros TTC et prix de cession en euros HT du produit visé dans le tableau ci-dessous sont fixés comme suit :

CODE	DÉSIGNATION	Prix de cession en € HT	TARIF actuel en € TTC	PLV actuel en € TTC	Nouveau PRIX de cession en € HT	Nouveau TARIF en € TTC	Nouveau PLV en € TTC
2744176	Revêtement de protection pour prothèse tibiale, AQUALEG SAS, AQUALEG	-	3 200,00	3 200,00	2 000,00	2 110,00	2 110,00

b) En l'absence de convention entre le comité économique des produits de santé et l'Union française des orthoprothésistes (UFOP), le tarif et le prix limite de vente (PLV) au public en euros TTC des prestations visées dans le tableau ci-dessous sont fixés comme suit :

CODE	DÉSIGNATION	TARIF en € TTC	PLV en € TTC
2798798	AQUALEG, prestation de première pose.	300,00	300,00
2761186	AQUALEG, prestation annuelle d'entretien ou de suivi	50,00	50,00
2758994	AQUALEG, prestation pour aqua-compatibilité.	403,75	403,75